

KE

100

8804.51 ACTES

A2

1888

DU

PARLEMENT

DE LA

PUISSANCE DU CANADA,

CONCERNANT LA

LOI CRIMINELLE

ET LA

PROCÉDURE DANS LES CAUSES CRIMINELLES,

PASSÉES DANS LA DEUXIÈME SESSION DU SIXIÈME PARLEMENT.



OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR BROWN CHAMBERLIN,

IMPRIMEUR DES LOIS DE SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE

ANNO DOMINI 1888.

